

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Banque Populaire s'engage aux côtés des professionnels de santé pour une meilleure accessibilité aux soins**

Paris, le 30 janvier 2024

**Banque Populaire réaffirme son engagement en faveur de la santé et de l'accès aux soins pour tous. Pour répondre aux besoins spécifiques de tous les professionnels de santé, elle lance aujourd'hui deux dispositifs : une plateforme affinitaire de conseils et d'expertises baptisée NEXTSANTE et un financement dédié pour faciliter leur installation en partenariat avec la Banque européenne d'investissement.**

#### **NEXTSANTE, la plateforme de conseils et de solutions pour tous les professionnels de santé**

Banque Populaire lance aujourd'hui NEXTSANTE, une plateforme digitale affinitaire destinée à tous les acteurs de la santé en France : fonctionnaires hospitaliers, professionnels libéraux, praticiens à activité mixte, étudiants...

NEXTSANTE a été conçue en co-construction avec les partenaires et clients des Banques Populaires. Accessible gratuitement depuis le site internet Banque Populaire, elle réunit toutes les informations utiles et nécessaires pour aider les professionnels de santé dans leur quotidien, avec notamment les dernières actualités du secteur. Par exemple, les professionnels qui cherchent à s'installer y trouveront des conseils pratiques, les démarches administratives à entreprendre, une aide à la création d'un business plan et des outils tels qu'un simulateur de financement. Ils disposeront également de toutes les solutions bancaires et assurantielles répondant à leurs besoins et moments de vie, ainsi que d'un accès à un expert dédié Banque Populaire pour un accompagnement personnalisé.

**Pour découvrir NEXTSANTE : <https://www.banquepopulaire.fr/professionnels/next-sante/>**

#### **Une enveloppe de prêts BEI à taux bonifié de 150 M€ dédiée aux professionnels de santé**

Banque Populaire et la Banque européenne d'investissement (BEI) mettent à disposition une enveloppe de 150 millions d'euros destinée à faciliter l'installation des professionnels de santé et ainsi renforcer l'accès aux soins des patients. Ils pourront ainsi investir à un taux préférentiel dans du matériel, de l'immobilier ou des biens immatériels tels que des fonds de commerce pour financer leur installation et accompagner le développement de leur activité.

Les Banques Populaires consacreront 25 % de cette enveloppe pour financer en particulier l'installation des primo-accédants et dans les zones en tension, afin d'offrir un meilleur accès aux soins de proximité dans les territoires.

**Pour Pierre-Laurent Berne, directeur du Développement Banque Populaire :** « *La création de la plateforme affinitaire NEXTSANTE et l'octroi d'une enveloppe de prêts de 150 millions d'euros par la BEI témoignent de l'engagement renouvelé des Banques Populaires envers les professionnels de santé. Face aux défis majeurs auxquels est confronté le secteur de la santé en France, elles souhaitent renforcer leur accompagnement et contribuer collectivement à l'accès aux soins pour tous, dans tous les territoires* ».

## À propos de Banque Populaire

*Le réseau des Banques Populaires est constitué de 14 Banques Populaires dont 2 Banques Populaires nationales affinitaires, le Crédit Coopératif et la CASDEN. Autonomes, ces banques exercent tous les métiers de la banque commerciale et de l'assurance dans une relation de proximité avec leurs clientèles. Banque Populaire, avec 9,7 millions de clients (dont 5 millions de sociétaires), fait partie du Groupe BPCE, 2<sup>e</sup> groupe bancaire en France.*

### Contact presse Groupe BPCE - Banque Populaire

Fanny Kerecki : 06 17 42 16 33

[fanny.kerecki@bpce.fr](mailto:fanny.kerecki@bpce.fr)

[banquepopulaire.fr](http://banquepopulaire.fr)

